



**FEDERATION NATIONALE DE  
L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE FORCE  
OUVRIERE**

**CTSD du 22 juin 2020  
Déclaration du SNUDI-FO**

---

---

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,  
Mesdames et messieurs les membres du Comité technique spécial départemental

Ce CTSD clôture l'année scolaire 2019 – 2020, qui, chacun en conviendra, n'a pas été une année scolaire ordinaire.

La crise sanitaire que nous avons traversée occasionne la plus grande déréglementation que l'école républicaine n'ait jamais connue, en donnant ordres et contre-ordres à un rythme effréné, en plaçant les enseignants de manière inédite et sans formation initiale en travail à distance, en fournissant de manière parfois aléatoire les moyens de protection sanitaire aux personnels, en laissant le choix aux parents de scolariser ou pas leurs enfants, en cassant la structure un enseignant pour une classe, en favorisant des processus hybrides de suivi pédagogique à distance et en présentiel... Le protocole sanitaire ne pouvant s'appliquer de la même manière, dans chaque commune voire dans chaque école, les conditions de scolarisation s'imposent différemment dans chaque établissement. L'Etat se désengageant de plus en plus de ses responsabilités et les transférant aux collectivités territoriales, les équipes enseignantes se sont retrouvées bien souvent seules et démunies pour gérer les multiples problèmes... Elles ont fait face avec bon sens, dévouement et professionnalisme.

Les craintes des personnels sont donc légitimes quand ils constatent que le cadre national de l'école est de plus en plus menacé et que les bases et les fondements historiques de l'Ecole de la République sont profondément mis à mal. En effet, le plan de reprise départemental fixant la réouverture des écoles primaires a donné le ton dès le début du déconfinement. Ce cadre destructeur de l'école est confirmé et aggravé avec le parcours passerelle défini de juin à décembre, parcours qui mélange temps scolaire et temps hors scolaire. A ce sujet, des collègues nous font remonter que certains inspecteurs rendent obligatoire actuellement la rédaction de ce parcours. Serait-il possible, M.l'IA DASEN, de confirmer que celui-ci est bien un outil au caractère facultatif mis à la disposition des enseignants ?

De même, des injonctions à remplir les LSU sont adressées aux enseignants. Il nous semble que ces exigences sont inopportunes. Pendant cette période, les enseignements ont revêtu un caractère particulier et de nombreux élèves ont décroché. Les enseignants sont surtout focalisés sur le retour de tous les élèves à compter de ce jour dans le but prioritaire de leur faire reprendre leur statut d'écolier.

L'inquiétude des personnels est grande.

Le syndicat FORCE OUVRIERE de la Somme sera très vigilante quant à l'avenir de l'école qui se dessinera à compter de la rentrée de Septembre 2020 et pour les temps à venir.

A cette profonde désorganisation, il faut ajouter le projet de loi sur la direction d'école qui voudrait créer un emploi fonctionnel sur lequel les directeurs seraient nommés pour une durée déterminée et chargés d'appliquer une feuille de route décidée par l'IA-DASEN. Parmi leurs nouvelles obligations, faire appliquer les décisions du conseil d'école, qui à l'heure actuelle se borne à donner des avis, et rendre des comptes à la mairie ou la collectivité territoriale, qui n'est pas notre employeur !

Poursuivant le projet initial de création d'un statut de directeur supérieur hiérarchique indispensable à l'autonomie des établissements, la députée Cécile Rilhac pense amadouer les directeurs. Ces derniers s'étaient massivement prononcés contre, lors de la consultation nationale... Dans ce cadre, le directeur ou la directrice deviendrait « décisionnaire lors des débats qu'il organise pour assurer le bon fonctionnement de l'école sur le plan pédagogique comme sur celui de la vie de l'école » et il aurait « autorité pour prendre des décisions en lien avec ses différentes missions ainsi que sur les personnels qui sont sous sa responsabilité durant le temps scolaire ». La contrepartie proposée aurait tout d'un miroir aux alouettes sous l'hypothétique promesse d'une augmentation de salaire dérisoire au regard de l'accroissement de travail et des responsabilités, ainsi qu'une possible décharge totale à partir de 8 classes...

Si cette proposition de loi allait à son terme, ce serait la fin du directeur / enseignant pour faire place au directeur/chef d'établissement aux ordres de la hiérarchie et des collectivités territoriales.

Le SNUDI-FO de la Somme agira donc pour l'abandon de ce projet de loi.

Le SNUDI-FO revendique :

- l'augmentation des quotités de décharge de **tous les directeurs**,
- une aide administrative statutaire et gérée par l'Education Nationale dans toutes les écoles,
- un réel allègement des tâches (souvent redondantes) de la direction d'école.
- une augmentation significative de la rémunération de **tous les personnels**

FORCE OUVRIERE a déjà souvent dénoncé et dénonce de nouveau l'emprise croissante des municipalités et des instances territoriales dans les établissements scolaires et les écoles.

La volonté de mise en place des 2S2C en est un exemple flagrant.

Profitant de l'état d'urgence sanitaire, le ministre Blanquer fait monter la pression et concentre toutes les propositions rejetées par les personnels depuis des années : démantèlement des statuts, territorialisation, désengagement de l'Etat de ses missions. Le ministre a présenté les 2S2C comme « une réponse immédiate au défi de juin pour accueillir plus d'élèves » avant d'ajouter : « c'est aussi une réponse structurelle pour développer l'activité sportive et culturelle de nos enfants ». Les 2S2C sont donc un des piliers du nouveau « système Blanquer ». Le

dispositif constitue une attaque contre les statuts particuliers des enseignants. Dans les conventions, il leur est demandé d'organiser, avec les mairies, la mise en place des 2S2C, qui mène à la plus grande confusion entre scolaire et périscolaire. Le ministère indique que : « Ces activités peuvent être assurées en priorité par des professeurs, en complément de service, avec des échanges de service ou en inter-degrés et en heures supplémentaires. » C'est donc le retour des EPSF (établissement public des savoirs fondamentaux), du conseil école-collège.

Nous le répétons : Force Ouvrière ne transigera pas sur le caractère national de l'Ecole publique, ce qui impose que les enseignants restent des fonctionnaires d'Etat à part entière et que soit respectée la stricte séparation entre le scolaire (organisé par le MEN) et le périscolaire (sous l'égide des collectivités).

Depuis le début de la crise sanitaire, il est demandé aux directeurs et aux enseignants, ainsi qu'aux membres des RASED de détecter et de faire revenir dans les écoles les élèves dits « décrocheurs ». Ces derniers ne se sont, pour certains, plus manifestés depuis le confinement. Malheureusement, une grande majorité d'entre eux étaient déjà en grande difficulté scolaire. L'école à distance n'a pas permis de les accompagner. A ce contingent d'élèves déjà connus et suivis par les RASED va venir s'ajouter d'autres élèves décrocheurs en situation scolaire fragile, qui sont toujours absents des écoles puisqu'on a laissé aux parents la possibilité de faire ce choix jusqu'au 21 juin 2020. Le ministère de l'Education Nationale se veut rassurant et optimiste pour ces élèves. « *Quand nous sortirons de cette crise, cet été, des colonies de vacances éducatives" et des "modules de soutien scolaire gratuits, certainement au moins pour la dernière semaine d'août"* seront mis en place a promis Jean-Michel Blanquer.

Ce n'est pas l'avis des enseignants et des membres des RASED. En effet, ces élèves en difficulté vont avoir un énorme besoin d'accompagnement, notamment par les maîtres spécialisés. Ces mêmes personnels des RASED vous ont rencontré, vous ont adressé des courriers en pointant avec force leurs difficultés et leurs demandes, voire leur impossibilité à assurer pleinement leurs missions auprès des élèves, de leurs familles et des enseignants. Ils vous ont énoncé le constat suivant : réseaux d'aide insuffisants en nombre ou incomplets ; manque de maîtres ADP et ADR, nombre insuffisant de stagiaires envoyés en formation CAPPEI dans certaines spécialités, secteur de réseau reposant sur la seule présence d'un psychologue, nombre élevé d'enfants à prendre en charge et augmentation des demandes et des dossiers, risque pour les enfants sans suivi de basculer dans le champ du handicap ...

Cette situation critique, installée depuis de nombreuses années, ne peut qu'empirer à la rentrée.

Aussi, Force Ouvrière demande, face au risque d'explosion du nombre d'enfants qui nécessiteront un suivi et une prise en charge par les enseignants spécialisés des RASED, d'augmenter le nombre global des départs en formations CAPPEI, plus particulièrement pour les ADP et les ADR, et de compléter les RASED incomplets. Enfin, nous demandons qu'une information soit faite auprès des enseignants afin de rendre le métier d'enseignant spécialisé attractif de manière à inciter à maxima les demandes de départs en formation des collègues qui hésiteraient à faire ce choix professionnel.

La FNEC-FP FO a pris connaissance le 14 juin 2020 des déclarations du président de la République, puis du ministre concernant les dispositions envisagées à partir du 22 juin, à savoir

l'accueil de tous les élèves dans les écoles et les collèges. Sans préavis et en ne recevant le nouveau protocole sanitaire que le 17 juin, soit seulement 5 jours avant le retour généralisé des élèves, les personnels sont de nouveau sommés d'appliquer un énième protocole et sont contraints de mettre en place de nouvelles règles, tout aussi difficiles à mettre en œuvre que les précédentes. Les enseignants, les directeurs et les chefs d'établissements doivent faire face à un nouveau casse-tête, une nouvelle pagaille générale annoncée ! Les personnels ont subi trois réorganisations brutales du travail depuis le déconfinement (du 11 au 18 mai, le 2 juin, le 22 juin), parfois sous la pression de la hiérarchie et des collectivités, et sans disposer de temps suffisant pour organiser des modifications dans l'accueil des élèves ou leur suivi à distance.

Les enseignants, soucieux d'effectuer la mission dont ils ont la charge auprès des élèves, feront de nouveau face avec professionnalisme à l'accueil des élèves qui se présenteront dans les établissements scolaires pour les 8 jours de classe qui restent. Cependant, la FNEC FP FO tient à dénoncer les conditions de travail qui nous sont imposées depuis le début de la crise du Covid 19 et tient à vous alerter, Monsieur l'IA DASEN, que les personnels sont au bord de l'épuisement et de la rupture psychologique.

Nous nous permettrons, M.l'IA DASEN, de revoir au cours de ce CTSD, les situations des écoles de Fienvillers (Circonscription de Doullens), Ecole Saint Roch A à Amiens (Circonscription de Amiens Ouest), de l'école Marie Laurencin de Roye (Circonscription de Montdidier), du dispositif + 1 à l'Ecole Condorcet à Amiens (Circonscription Amiens Sud), de l'Ecole du Faubourg de Beauvais à Amiens (Circonscription d'Amiens Ouest) et du RPI Bovelles / Briquemessnil / Ferrières / Guignemicourt / Pissy / Seux ( Circonscription d'Amiens Sud Ouest).

Toutes ces demandes d'ouverture, ou d'annulations de fermeture, prennent tout leur sens dans un contexte inédit et complexe. Seuls des moyens en personnel qualifié de l'Education Nationale permettront d'offrir aux enfants un enseignement de qualité et aux équipes enseignantes de remplir leur mission de service public.

-